



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination  
et de l'appui territorial**

Bureau des enquêtes publiques  
et de l'environnement

Metz, le

**17 OCT. 2022**

Affaire suivie par : Isabelle Cuisinier  
Tél : 03 87 34 85 49  
E-mail : isabelle.cuisinier@moselle.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier du 14 juin 2022, vous avez sollicité l'examen par le service de l'inspection des installations classées des stockages déportés de rebuts de laine de roche, de la société Knauf Insulation, au port d'Illange et à la zone industrielle Garolor à Ennery.

Après analyse par l'inspection des installations classées, il s'avère que ces activités ne relèvent pas de la rubrique 2517 (station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En effet, sur chacun des sites précités, l'emprise au sol des stockages mentionnés supra est inférieure au seuil de classement ICPE au titre de ladite rubrique, qui est de 5000 m<sup>2</sup>.

En conséquence, l'activité de stockage des rebuts de laine de roche exercée par les sociétés exploitantes des sites susnommés n'est pas classée au titre des ICPE .

De plus, l'inspection des installations classées a observé lors des visites d'inspection sur sites que :

- le groupe Knauf procède à des évacuations régulières des rebuts stockés en vue de la résorption à terme de ces stockages déportés ;
- les conditions de stockage, bien que non réglementées au titre de la législation des ICPE, n'engendrent pas d'impact environnemental particulier.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Olivier Delcayrou

Monsieur Marc Ehly  
Association Stop Knauf Illange  
43 route de Thionville  
57970 Illange

Copie au sous-préfet de Thionville